

Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel

Rapport à l'appui d'une demande de crédit de fr. 970'000.-permettant le remplacement de la conduite d'eau située sous la Grande rue, étape A et B

Madame la Présidente, Madame, Monsieur,

Suite à divers contacts avec le canton pour la réfection de la route cantonale traversant le village, la commune a montré son intérêt pour l'élaboration d'un chantier commun afin de réduire au mieux les coûts liés aux travaux cités.

Malheureusement, des incompatibilités techniques majeures nous empêchent de travailler conjointement dû entre autres à la différence d'avancement des chantiers distincts.

Le Conseil communal vous présente donc un rapport pour le remplacement de la conduite d'eau sous la route cantonale sur toute sa longueur, soit environ 1 km.

La présentation des étapes prévues sur les prochaines années nous parait être importante aux vues des nuisances que cela va engendrer, c'est pourquoi le plan « Situation générale » a été adressé aux chefs de groupes.

Cependant, la présente demande de crédit concerne uniquement les étapes A et B (voir plan ci-joint), travaux qui seront entrepris cette année encore, afin que plus aucuns travaux ne doivent être entrepris une fois la nouvelle route rénovée par le Service des ponts et chaussées. Les autres étapes feront l'objet d'une demande de crédit ultérieure, sans doute en 2020.

Les prix ont été calculés par notre mandataire, le bureau d'ingénieurs In Situ, qui sera notre ingénieur pour ce chantier.

La conduite actuelle est âgée de 105 ans. Les travaux que le canton va entreprendre pour refaire la route vont immanquablement provoquer des dégâts et des fuites sur cette vénérable conduite.

Des problèmes de fuites récurrents, 27 depuis 2001 sur l'ensemble du tracé concerné, nous incitent à investir sur ce tronçon afin de s'éviter des problèmes potentiellement conséquents en cas de fuites, d'incendies ou de pénuries d'eau depuis nos sources.

Ces travaux risquent d'être lents, à cause des multiples problèmes immanquablement rencontrés lors de leur exécution (trafic, positionnement de la conduite, raccordements). Ils ont pour but de prendre de l'avance sur les travaux entrepris par le canton afin d'éviter de rouvrir la route à notre charge si ces travaux devaient être exécutés après leur passage.

Les devis en notre possession concernent le remplacement de la conduite d'eau principale, les raccordements des maisons qui y sont branchées jusqu'à la sortie de la route ainsi que les branchements des hydrantes.

Total TTC	fr	970'000
Divers, imprévus et frais annexes :	fr.	71'000
Mandataire :	fr.	43'000
Installation sanitaire en fouille :	fr.	340'000
Génie civil :	fr.	516'000

Les 7.7% de TVA seront récupérés (fr. 74'690.-), ce qui laissera à charge de la commune fr. 895'310.--.

Tenant compte de ce qui précède, le Conseil communal vous prie de prendre ce rapport en considération et de voter l'arrêté suivant :



<u>ARRÊTÉ</u>

Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,

vu le rapport du Conseil communal, du 21 mars 2019, vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964, sur proposition du Conseil communal

Arrête:

Article premier: Un crédit de fr. 970'000.-- est accordé au Conseil communal pour lui

permettre de remplacer la conduite d'eau située sous la Grande rue, étape A

et B.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au chapitre « Approvisionnement en eau »

et sera amortie à raison de 2% l'an.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires

pour financer cet investissement.

Article 4: Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à

l'expiration du délai référendaire.

Les Ponts-de-Martel, le 4 avril 2019

Au nom du CONSEIL GENERAL,

La présidente, Le secrétaire-adjoint,

Aline Botteron José Chopard

Annexe : plan étapes A et B